



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'implantation d'une chaufferie biomasse - VYNOVA Mazingarbe

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VYNOVA Mazingarbe

Raison sociale

N° SIRET

3 5 1 5 6 3 9 7 8 0 0 0 2 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MONBAILLY

Prénom(s)

Pascal

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a)	1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de la décarbonation de ses activités, VYNOVA projette l'implantation d'une chaufferie alimentée à partir de biomasse afin de produire de la vapeur. Le projet comptabilise ainsi les installations suivantes :

- Une chaudière alimentée à la biomasse, présentant une puissance de 14,4 MW PCI ;
- Un espace de stockage en silo plat ;
- Une fosse de déchargement ;
- Un espace de stockage (silo actif).

Le porter à connaissance joint au présent cerfa permet de décrire les modifications projetées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif principal de réduire son empreinte carbone. En intégrant une source d'énergie renouvelable en complément des installations existantes, VYNOVA entend substituer partiellement l'usage du gaz naturel par la biomasse, issue de ressources régionales.

Cette initiative a pour ambition de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du site.

Le porter à connaissance joint au présent cerfa présente les objectifs du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Les travaux consisteront à :
- Terrassement et gestion des terres polluées
 - Construction du bâti et de la cheminée et réalisation des réseaux de vapeur
 - Installation de la chaudière et mise en place du système de stockage de biomasse

Nota : Un diagnostic de pollution ainsi qu'un plan de gestion a été réalisé par GINGER BURGEAP. Ce rapport a conclu à une compatibilité sanitaire de l'état des sols avec l'usage prévu. Une partie des terres feront l'objet d'une gestion spécifique, à noter qu'il a été retenu de confiner les terres polluées au sein du site. Le rapport est présenté en annexe du porter à connaissance, joint à ce document.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, la chaufferie biomasse est conçue pour fonctionner 8 200 heures par an. La quantité maximale de biomasse susceptible d'être stockées est de 2 900 m³.

Le porter à connaissance décrit le projet dans sa phase d'exploitation.

En fin de vie, le démantèlement de l'installation sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur, avec démolition des ouvrages, évacuation des équipements, gestion des déchets selon leur nature et remise en état du site. Aucun pollution résiduelle n'est attendue.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La mise en œuvre du projet nécessitera la délivrance d'un permis de construire pour la construction de la chaufferie.

Le site étant soumis à autorisation préfectorale, le projet fera également l'objet d'un dépôt d'un porter à connaissance conformément à l'article R.181-46-II du Code de l'Environnement (joint au présent cerfa).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance combustible de la chaudière Stockage maximal de biomasse Hauteur de cheminée	14,4 MW 2 900 m ³ 29,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est concerné par le PLU de Mazingarbe et s'insère au sein de la zone UE.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont les suivantes : - ZNIEFF type I, "Terril de Grenay", 310030055, à 1,8 km environ - ZNIEFF type I, "Complexe humide du Guarbecque et marais Pourri", 310030115, à 2,5 km environ
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE 4ème échéance du Pas-de-Calais a été approuvé le 18 juillet 2024. Ce PPBE concerne : les routes nationales supportant plus de 3 millions de véhicules, les voies ferrées conventionnelles supportant un trafic annuel de plus de 30 000 passages par an et les lignes à grandes vitesses supportant un trafic annuel de plus de 30 000 passages par an.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe dans les abords du monument historique suivant : "Chapelle Saint-Hubert" (I2QP3Q).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un PPRI et un PPRT. Le projet n'est pas concerné par les périmètres couverts par le PPRI. Vynova est à l'origine de l'élaboration du PPRT, et le projet se trouve en zone grise.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI : approuvé le 28 septembre 2007 PPRT : approuvé le 20 mars 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site d'étude est localisé sur un site SIS. Un diagnostic de pollution a été réalisé par GINGER Burgeap en août 2023. Des mesures de gestion ont été recommandées, VYNOVA se conformera aux solutions envisagées. Le diagnostic est présenté en annexe du porter à connaissance.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à plus de 20 km de la zone d'étude.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine d'une consommation d'eau de 200 m3, prélevée au réseau public, liée aux usages sanitaires du personnel et au lavage de la chaufferie. Afin de limiter la consommation d'eau potable, une cuve de récupération des EP toiture sera mise en place pour les eaux de lavage. Concernant la production de vapeur, la chaufferie biomasse, lorsqu'elle fonctionnera, venant en remplacement d'une chaudière gaz, aucune modification n'est à prévoir.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne sera pas à l'origine d'une modification des prélèvements actuels du site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Afin de s'assurer de l'absence d'enjeux écologiques, un pré-diagnostic écologiques a été réalisé au droit de la zone de projet. Les prospections écologiques ont mis en évidence des enjeux très faibles sur le site, tous taxons confondus. Ce document est présenté en annexe du porter à connaissance joint.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site s'implante au droit d'une parcelle majoritairement imperméabilisée, au sein d'une zone fortement industrialisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet se situe en zone grise du PPRT "MAXAM (ex GPN) et VYNOVA (ex SAV)".
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors du zonage du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Une EQRS a été réalisée, cette dernière permet de conclure que ces risques sont acceptables.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine d'un trafic supplémentaire de 10 PL par jour, du lundi au vendredi, lié à la livraison de la biomasse et l'évacuation des cendres.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Au vu de la nature du projet, il n'est pas attendu que sa mise en œuvre soit à l'origine d'une dégradation significative de la qualité sonore du milieu (principalement le trafic).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerné par les émissions sonores liées au contexte industriel.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas de nature à engendrer des nuisances olfactives ou des odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations peuvent être émises lors de la phase chantier. Ces nuisances seront temporaires et n'auront pas d'impact prolongé.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses correspondront à l'éclairage diurne du site ainsi qu'au déplacement des véhicules du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est concerné par les émissions lumineuses liées au contexte industriel.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le dispositif de traitement des fumées comprendra un filtre à manche. Une baie d'analyse sera également installée afin de suivre en continu les rejets atmosphériques de la chaudière biomasse. Les rejets atmosphériques seront conformes à l'arrêté du 03/08/2018.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine de rejets d'eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront rejetées au milieu naturel via le réseau EP existant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Des effluents liés aux purges des chaudières seront rejetées. Les modalités de gestion de ces dernières sont développées au sein du Porter à Connaissance joint en annexe.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La chaufferie biomasse sera à l'origine d'une production de cendres. Elles seront en partie valorisées, ou envoyées en filière de traitement spécialisée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est situé à proximité de la chapelle Saint-Hubert, classé monument historique. Toutefois, en raison de son éloignement par rapport à l'édifice ainsi que de la présence de bâtiments intermédiaires, aucun impact n'est attendu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mises en œuvre dans le cadre des travaux de mise en place de la chaudière biomasse et son fonctionnement sont les suivantes :

- Réduction du bruit et nuisance en phase chantier et en exploitation (R);
- Gestion de la sécurité en phase chantier et en exploitation (E);
- Gestion de la circulation en phase chantier (E);
- Éloignement du projet avec les habitations les plus proches pour limiter les impacts paysagers (R);
- Absence d'imperméabilisation supplémentaire (E).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une démarche de décarbonation et vise à substituer partiellement l'usage du gaz naturel par une énergie renouvelable, la biomasse.

Au regard des caractéristiques du projet, de son implantation sur un site industriel existant, de l'absence d'enjeux écologiques majeurs, et des mesures prévues pour limiter les impacts (absence d'imperméabilisation supplémentaire, maîtrise des émissions, gestion des nuisances), le projet ne présente pas d'incidences notables sur l'environnement. Les risques identifiés sont jugés acceptables, les nuisances temporaires et les émissions maîtrisées.

En conséquence, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à connaissance	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

